



Défaut de garantie malgré la reconnaissance.

Par **Laurent DINH**, le **04/02/2013** à **18:59**

bonjour

j'ai une affaire qui prend à la gorge et je ne sais pas comment la résoudre.
en décembre 2012 j'ai acheté un appareil photo de la marque SAMSUNG PL120 NEUF dans un magasin spécialisé en vente et revente de produit d'occasion.

ces appareils (car ils en avaient plusieurs) n'étaient pas de l'occasion, ils venaient du destockage de l'enseigne VIRGIN en cours de faillite ou de d'autre fournisseur, ils étaient donc en principe NEUF.

au moment de l'achat, les bonhommes me dise "pas de souci, c'est du matériel NEUF, ils ont une garantie de 12 mois, ce n'est pas comme les autres produits qui sont eu d'occasion et garantie que 3 mois, c'est la différence si vous achetez ces produits, vous repartez avec du neuf et une bonne sérénité"... la mention garantie est inscrit NOIR SUR BLANC sur le TICKET DE CAISSE!

hier après un mois de repos, j'ai ressorti mon appareil pour le plaisir du soleil, mais une panne sorti de nul part empêche le fonctionnement correct de l'appareil. étant garantie 12 mois, il n'a donc que 2 mois d'utilisation, je le ramène donc au magasin ou je l'ai acheté pour échange ou réparation. voici le déroulement de la conversation.

-bonjour mon appareil à un problème (j'explique ma situation).

le vendeur me répond:

-on a trouvé la panne mais on ne pourra rien faire, le seul truc que l'on pourra vous proposer, c'est un échange avec d'autre appareil d'occasion dans la vitrine de la même valeur ou un bon d'avoir de 3 mois maximum. il y a pas de remboursement.

sur le coup j'étais choqué de cette proposition ubuesque avec un autre appareil d'occasion sachant que je l'ai acheté NEUF.

ils m'affirment qu'il n'existe pas de garantie constructeur et qu'ils ne peuvent pas accéder à ma requête du faite que c'est du DESTOCKAGE.

c'est une pub mensongère cette sois disante garantie de 12 mois?

d'autant que ce qui me choqué le plus, c'est cette proposition

-monsieur, ce que je vous conseille, c'est d'aller acheter ailleurs cette appareil pour votre bien être. nous on est pas sur de rentrer ce même type d'appareil.

avec cette déclaration, les 79 euros je l'ai dans le *** en faite? sachant que ailleurs dans une autre grande enseigne comme DARTY, BUT, BOULANGER etc... il coute le même prix et peu être une garantie meilleur.

de même cette autre déclaration:

-on est un magasin d'occasion, on ne peut donc pas vous refournir ce même appareil.

en gros, les fournisseurs ou le destockage qu'ils ont, c'est du pipo?

malgré les pourparlés, je n'ai pas obtenu gain de cause à part un bon et une discussion éventuel avec le gérant du commerce pour résoudre ce litige.

que puis je faire dans cette situation litigieuse?